



République Française
Département
Charente

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Salles d'Angles
Séance du 11/06/2024**

L'an 2024 et le 11 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GÉRON Marcel, Maire.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Absents : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

Excusée ayant donné procuration : Mme VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 06/06/2024

Date d'affichage : 07/06/2024

Secrétaire :

Mme BONNORON Christine

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de devis pour l'installation de caméras de surveillance : Maison de Santé.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour effectuer une demande de devis, dans le but d'installer des caméras de surveillance autour de la Maison de Santé, située 2, rue du Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander des devis pour l'installation de caméras autour de la Maison de Santé ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

réf : 2024-06-01

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Redevances GrDF pour occupation du domaine public, par les ouvrages de distribution de gaz et pour l'hébergement d'un concentrateur de télérelève.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal :

- **Que** conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux Décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire GrDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.
- **Que** dans le cadre de la convention signée avec GrDF, une redevance annuelle pour l'hébergement du concentrateur de télérelève GrDF, situé chemin de Jette-Feu est versée à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement des redevances citées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à émettre un titre exécutoire et à signer tous les documents afférents, à partir de l'année 2024.

réf : 2024-06-02

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Acquisition d'une partie des parcelles situées ZAE du Pont Neuf, Section ZA numéros 192 et 195, à Grand Cognac.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2024, approuvant la cession à la commune de Salles d'Angles, d'une partie des parcelles cadastrées ZA 192 et ZA 195, situées ZAE du Pont Neuf à Salles d'Angles, pour une surface estimée à 282 m² :

Réf. Cadastral	Surface totale	Propriétaire actuel	Numérotation plan division	Nouveau propriétaire	Surface estimée (m ²)	Prix
ZA 192	399 m ²	Grand Cognac	b	Commune de Salles d'Angles	118	1 €
ZA 195	526 m ²	Grand Cognac	b	Commune de Salles d'Angles	164	1 €

Considérant que ces parcelles constituent un délaissé entre le site privé de la Distillerie du Vieux Chêne et un chemin rural ;

La commune de Salles d'Angles souhaitant préserver le chemin rural, situé à l'arrière de la Distillerie, afin de garantir une emprise suffisante permettant l'accès des engins agricole ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Grand Cognac, telle qu'énoncée dans le tableau ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2024-06-03

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de logements collectifs à Salles d'Angles.

Suite à l'appel d'offres, en date du 05 avril 2024, concernant le marché public pour la maîtrise d'œuvre, afin de créer des logements collectifs, dans le bâtiment communal situé 57, rue de la Grande Champagne à Salles d'Angles ;

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2024 et après une étude des propositions déposées, a décidé d'attribuer le marché à :

- ATELIER W Architectes, dont le siège est localisé 30, rue Jean Bedouret - 33100 BORDEAUX CEDEX

Le montant proposé par l'architecte s'élève à 76 308,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE à cette décision ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2024-06-04

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Acquisition d'une partie des parcelles situées ZAE du Pont Neuf, Section ZA numéros 192 et 195, à Grand Cognac : ~~Annule et remplace la délibération n°2024-06-03.~~

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2024, approuvant la cession à la commune de Salles d'Angles, d'une partie des parcelles cadastrées ZA 192 et ZA 195, situées ZAE du Pont Neuf à Salles d'Angles, pour une surface estimée à 282 m² :

Réf. Cadastral	Surface totale	Propriétaire actuel	Numérotation plan division	Nouveau propriétaire	Surface estimée	Prix
ZA 192	399 m ²	Grand Cognac	b	Commune de Salles d'Angles	118	1€
ZA 195	526 m ²	Grand Cognac	b	Commune de Salles d'Angles	164	

Considérant que ces parcelles constituent un délaissé entre le site privé de la Distillerie du Vieux Chêne et un chemin rural ;

La commune de Salles d'Angles souhaitant préserver le chemin rural, situé à l'arrière de la Distillerie, afin de garantir une emprise suffisante permettant l'accès des engins agricole ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Grand Cognac, telle qu'énoncée dans le tableau ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2024-06-05

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Devis pour le nettoyage des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire présente les devis reçus concernant le nettoyage des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire :

- | | | |
|-----------------------|------------------------|----------------------------|
| - Sté AAZ NETTOYAGE : | Nettoyage des locaux : | 685,00 € HT ; 822,00 € TTC |
| | Vitrierie : | 145,00 € HT ; 174,00 € TTC |
| | Total : | 830,00 € HT ; 996,00 € TTC |
| - Sté ABER PROPLETE : | Nettoyage des locaux : | 395,86 € HT ; 475,03 € TTC |
| | Vitrierie incluse | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de la Sté ABER PROPLETE pour un montant de 475,03 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2024-06-06

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

❖ Informations diverses :

✓ **Compte-rendu réunion de conseil du 23 avril 2024 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu, à l'unanimité.

✓ **Logements locatifs 2, chemin de Jette-Feu :**

Visite du bâtiment par l'architecte ATELIER W, vendredi 7 juin 2024 ; objectif : dépôt du permis de construire fin juillet.

Une réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France sera à prévoir.

✓ **Extension de la ZAE du Pont Neuf :**

Suite à la réunion du comité de pilotage, le début de travaux est prévu en 2027, pour une extension de la zone de 12,7 Ha.

✓ **Réunion Grand Cognac Présentation du pôle jeunesse :**

L'extension de la micro-crèche de Salles d'Angles était à l'ordre du jour.

✓ **Elections législatives :**

Permanences des bureaux de vote lors des scrutins du 30 juin et 7 juillet 2024.
(Jointes au CR)

✓ **Tickets restaurant :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la dématérialisation des tickets, à partir du mois de janvier.

✓ **Cimetières :**

Suite à la mise à jour effectuée sur "cimetières de France", de nouveaux plans vont être établis par la Sté ELABOR, pour la somme de 244,00 € HT.

✓ **Demande apprentissage aux espaces verts :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable suite à une demande d'apprentissage au sein des services techniques.

✓ **Prochaine réunion de conseil :**

Mercredi 10 JUILLET 2024 à 18h30.